



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

Cinquante et unième session

12 septembre-7 octobre

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies  
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat  
et du Secrétaire général**

## Situation des droits de l'homme à Sri Lanka

### Rapport complet de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme\*

#### Résumé

Sri Lanka traverse une crise économique sans précédent et se trouve aujourd'hui à un moment charnière de sa vie politique, qui met clairement en évidence le caractère indivisible des droits de l'homme. Depuis mars 2022, des Sri-Lankais de tous horizons et de toutes les sphères de la société, en particulier des jeunes, se rassemblent dans un vaste mouvement de protestation pour exiger un changement de gouvernement, l'application du principe de responsabilité et la mise en œuvre de réformes plus profondes. Parallèlement, les victimes de violations des droits de l'homme commises par le passé continuent d'attendre que la vérité soit établie sur ces violations et que justice leur soit rendue. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme prie instamment le nouveau Gouvernement d'initier un dialogue national axé sur la promotion des droits de l'homme et de la réconciliation, et d'opérer des réformes plus profondes des institutions et du secteur de la sécurité, réformes nécessaires pour empêcher que se reproduisent les violations commises par le passé. Le pays fait face à de nombreux défis, parmi lesquels la mise en œuvre de difficiles réformes économiques et le risque de nouvelles violences. La Haute-Commissaire encourage la communauté internationale à aider Sri Lanka à se relever, mais aussi à s'attaquer aux causes profondes de la crise, dont l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et d'infractions économiques. En adoptant à l'échelle internationale certaines mesures propres à promouvoir l'application du principe de responsabilité, les États Membres peuvent soutenir les Sri-Lankais sur le chemin de la justice, de la réconciliation et des droits de l'homme. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 46/1 du Conseil des droits de l'homme.

\* Le présent document a été soumis après la date prévue afin que l'information la plus récente puisse y figurer.



## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 46/1 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle ce dernier a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) de soumettre un rapport complet sur la situation des droits de l'homme à Sri Lanka et d'y proposer de nouvelles solutions de nature à promouvoir l'application du principe de responsabilité.
2. Le HCDH remercie le Gouvernement sri-lankais du dialogue constructif qu'il a entretenu avec lui dans le cadre de l'élaboration du présent rapport. Il lui a envoyé des questions et a reçu des réponses le 21 juillet 2022. Le Gouvernement a aussi facilité deux de ses visites à Sri Lanka, en mai et en août 2022. Le HCDH lui a fait parvenir le projet de rapport pour lui permettre de lui faire part de ses observations objectives. Il a conscience de la lourde charge et des fortes contraintes qui pèsent sur les organismes publics en cette période difficile. La Haute-Commissaire, Michelle Bachelet, remercie également les organisations de la société civile et autres parties prenantes qui ont coopéré avec le HCDH.
3. Au mois de juillet 2022, six demandes de visite adressées au Gouvernement par des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales étaient en attente<sup>1</sup>. Des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales ont publié des déclarations conjointes dans lesquelles ils se sont dits préoccupés par les répercussions que la crise économique avait sur les droits de l'homme, demandant l'instauration immédiate d'un moratoire sur l'application de la loi relative à la prévention du terrorisme et priant instamment le Gouvernement de garantir l'exercice des libertés fondamentales de réunion pacifique et d'expression<sup>2</sup>. Sri Lanka a soumis en juillet 2022 son deuxième examen national volontaire sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a signé en août 2022 un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui porte sur la période 2023-2027.

## II. Contexte

4. Sri Lanka traverse une crise économique sans précédent et son paysage politique a connu des bouleversements majeurs. Depuis des mois, les Sri-Lankais font face à de graves pénuries de carburant, d'électricité, de denrées alimentaires, de médicaments et d'autres articles essentiels. La roupie sri-lankaise s'est dépréciée face au dollar et le taux d'inflation devrait être de 70 % en septembre 2022<sup>3</sup>. Pendant ce temps, les victimes de violations des droits de l'homme commises par le passé, en particulier dans le nord et l'est du pays, continuent d'attendre que la vérité soit établie sur ces violations et que justice leur soit rendue.
5. À partir de mars 2022, dans un contexte d'effondrement économique, des Sri-Lankais de différents milieux socioéconomiques et de diverses appartenances culturelles, ethniques et religieuses se sont rassemblés dans un vaste mouvement de protestation pour exiger que les autorités soient plus transparentes vis-à-vis du public, que les auteurs de faits de corruption et les responsables de la mauvaise gestion économique du pays rendent des comptes, et que la population puisse participer plus activement à la vie démocratique. Le Premier Ministre, Mahinda Rajapaksa, a démissionné le 9 mai 2022 après que certains de ses partisans ont attaqué des manifestants pacifiques à Colombo. Il s'en est suivi des violences généralisées contre les partisans du Gouvernement partout dans le pays. Sept personnes ont été tuées et les maisons de quelque 70 parlementaires ont été incendiées ou autrement endommagées. Les manifestations, qui ont duré plusieurs mois, ont atteint leur point culminant le 9 juillet 2022, à Colombo, lorsque des milliers de manifestants ont pris d'assaut et occupé les bureaux et la résidence officielle du Président, Gotabaya Rajapaksa. M. Rajapaksa a démissionné le 14 juillet 2022, après avoir fui le pays, mais est revenu le 2 septembre.

<sup>1</sup> En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation a reporté sa visite, qui aurait dû avoir lieu en 2020.

<sup>2</sup> Voir <https://www.ohchr.org/fr/countries/sri-lanka>.

<sup>3</sup> Voir <https://www.cnb.com/2022/07/21/inflation-in-sri-lanka-will-hit-70percent-says-central-banker.html>.

6. Ranil Wickremesinghe, qui était devenu Premier Ministre en juillet 2022, a été nommé Président par intérim, puis élu Président de Sri Lanka par le Parlement le 20 juillet 2022 selon une procédure conforme aux règles constitutionnelles. Bien que le Président bénéficie du soutien du parti anciennement au pouvoir, il a cherché à mettre en place un gouvernement multipartite. Dans son premier discours devant le Parlement, le 3 août 2022<sup>4</sup>, le nouveau Président a lancé un appel à l'unité de tous les Sri-Lankais, quelle que soit leur appartenance ethnique, et a affirmé la légitimité de toutes les religions, langues et traditions. Il a reconnu le pouvoir transformateur du mouvement de protestation, en particulier le rôle joué par les jeunes, a promis des réformes constitutionnelles et a proposé la création d'une assemblée du peuple, qui aurait une fonction consultative et aurait pour mission d'orienter les réformes politiques et sociales. Il s'est engagé à lutter contre la corruption et à mettre sur pied une nouvelle commission de justice sociale, qui veillerait à ce que les réformes économiques profitent à tous les groupes de la société.

7. Cela étant, le Gouvernement a aussi envoyé des signaux contradictoires, qui semblaient trahir une certaine continuité avec le passé. Un climat de défiance persiste au sein des pouvoirs publics, du mouvement de protestation et de la société civile de manière plus générale, et les appels à la tenue d'élections anticipées et à un nouveau mandat démocratique continuent. Beaucoup de responsables déjà présents avant la naissance du mouvement de protestation sont toujours en place, en particulier dans les ministères chargés de la sécurité, et la nouvelle administration a adopté une approche plus stricte de la sécurité des manifestations. Le Président a déclaré l'état d'urgence et publié des règlements d'exception renforcés, qui sont devenus caducs le 18 août<sup>5</sup>. Les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force le 22 juillet 2022, pour faire évacuer le camp des manifestants, et le 18 août, pour réprimer une manifestation pacifique d'étudiants. Un grand nombre de manifestants ont été arrêtés et détenus, bien que le Gouvernement ait fait savoir que beaucoup d'entre eux avaient été libérés sous caution<sup>6</sup>.

### III. Répercussions de la crise économique sur les droits de l'homme

8. Sri Lanka était déjà vulnérable aux crises économiques depuis un certain temps en raison de la persistance de ses déficits des finances publiques et de la balance courante, de l'alourdissement du service de sa dette extérieure et d'une série de chocs, notamment des attaques du dimanche de Pâques 2019 et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et ces derniers mois, ces problèmes ont été exacerbés par les répercussions économiques que le conflit armé en Ukraine a eues partout dans le monde, en particulier sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Toutefois, l'ancien Gouvernement a aussi adopté une série de politiques économiques controversées, parmi lesquelles une réduction d'impôts destinée à stimuler l'économie et une interdiction des importations d'engrais chimiques en avril 2021, et ces politiques ont eu une incidence très néfaste sur l'économie. En juin 2022, l'ONU a estimé que près de 5,7 millions de citoyens avaient besoin d'une aide humanitaire immédiate dans 25 districts du pays<sup>7</sup>.

9. Le droit à l'alimentation et, par ricochet, les droits à la santé et à la nutrition, sont mis à mal par d'importants facteurs d'insécurité alimentaire, tels que la hausse des prix alimentaires sous l'effet de l'inflation, qui s'élevait à 91 % en juillet 2022<sup>8</sup>, l'envolée des prix des produits de base importés, la baisse des revenus et une production agricole inférieure à la moyenne. Des enquêtes menées par l'ONU révèlent que quatre personnes sur cinq sautent des repas, que jusqu'à 70 % des ménages ont dû réduire leur consommation de denrées alimentaires<sup>9</sup> et que 6,3 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire<sup>10</sup>.

<sup>4</sup> Voir <https://businesstoday.lk/speech-by-president-ranil-wickremesinghe/>.

<sup>5</sup> Sri Lanka, Règlement d'exception n° 1 (2022), Journal officiel extraordinaire n° 2289/07.

<sup>6</sup> Voir [https://ap.ohchr.org/documents/sdpage\\_e.aspx?b=10&se=230&t=2](https://ap.ohchr.org/documents/sdpage_e.aspx?b=10&se=230&t=2).

<sup>7</sup> Voir <https://news.un.org/en/story/2022/06/1120032>.

<sup>8</sup> Voir [https://www.cbsl.gov.lk/sites/default/files/cbslweb\\_documents/press/pr/press\\_20220729\\_inflation\\_in\\_july\\_2022\\_ccpi\\_e.pdf](https://www.cbsl.gov.lk/sites/default/files/cbslweb_documents/press/pr/press_20220729_inflation_in_july_2022_ccpi_e.pdf).

<sup>9</sup> Voir <https://reliefweb.int/report/sri-lanka/sri-lanka-food-security-crisis-humanitarian-needs-and-priorities-2022-june-sept-2022-ensita>.

<sup>10</sup> Voir <https://reliefweb.int/report/sri-lanka/wfp-sri-lanka-situation-report-22-july-2022>.

Le Gouvernement a intensifié les distributions de rations sèches aux groupes vulnérables et élargi les programmes de repas scolaires<sup>11</sup>.

10. Bien que Sri Lanka offre des services de santé gratuits à sa population et que sa campagne de vaccination ait été très efficace, la pandémie de COVID-19 a poussé le système de santé publique à ses limites. Le secteur des soins de santé primaires était déjà sous-financé auparavant, puisque moins de 2 % du PIB y était consacré<sup>12</sup>. La plupart des établissements de soins de santé primaires manquaient déjà de médicaments essentiels et de fournitures de première nécessité avant la pandémie<sup>13</sup>, et à la fin du mois de mai 2022, près de 200 articles médicaux étaient en rupture de stock, dont 76 équipements chirurgicaux et médicaments essentiels et vitaux, notamment pour les services de santé maternelle. Le Gouvernement a dégagé des fonds pour couvrir les besoins urgents et a sollicité l'aide de la communauté internationale aux fins de l'importation d'équipements médicaux et de médicaments essentiels<sup>14</sup>. Il y a lieu de craindre que les effets à long terme de la malnutrition et des perturbations des systèmes de santé se fassent sentir de manière plus aiguë dans les mois et années à venir.

11. Dans le domaine de l'éducation, Sri Lanka était déjà parmi les pays où les établissements scolaires sont restés fermés le plus longtemps pendant la pandémie de COVID-19, avec pour conséquences un creusement des inégalités et des pertes d'apprentissage, surtout parmi les enfants les plus marginalisés<sup>15</sup>. La crise actuelle, marquée par des coupures de courant et des fermetures d'écoles de plusieurs semaines en raison de pénuries de carburant, aggrave encore la situation des enfants.

12. La crise porte également atteinte au droit à un niveau de vie suffisant, puisqu'elle entrave l'accès à l'emploi, aux revenus et aux fournitures essentielles. Les moyens de subsistance et les revenus des communautés de pêcheurs, des agriculteurs et des travailleurs du secteur des transports ont pâti des pénuries de carburant. Les groupes de population vulnérables, comme les pauvres des villes, les salariés journaliers, les personnes âgées, les ménages dirigés par une femme et les personnes handicapées, sont particulièrement exposés à la crise. Le Gouvernement a élargi ses programmes de transferts en espèces et d'assistance sociale<sup>16</sup>.

13. Sri Lanka va maintenant devoir opérer des réformes économiques difficiles, qui vont compromettre l'exercice des droits de l'homme et déclencheront sans doute de nouveaux mouvements de protestation. À l'heure où il négocie un plan de relance économique, le Gouvernement doit garder à l'esprit les obligations que lui impose le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a déclaré que, dans le contexte d'une crise économique, les politiques telles que l'adoption de mesures d'austérité devaient être temporaires, nécessaires, proportionnées, non discriminatoires et respectueuses de la teneur essentielle des droits énoncés dans le Pacte, et ne devaient pas avoir d'incidence disproportionnée sur les droits des personnes et groupes les plus défavorisés et marginalisés<sup>17</sup>.

<sup>11</sup> Voir [https://ap.ohchr.org/documents/sdpage\\_e.aspx?b=10&se=230&t=2](https://ap.ohchr.org/documents/sdpage_e.aspx?b=10&se=230&t=2).

<sup>12</sup> Voir <https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=57665>.

<sup>13</sup> Voir <https://www.unicef.org/rosa/media/17021/file/Accelerating%20progress%20towards%20Universal%20Health%20Coverage%20in%20South%20Asia%20in%20the%20era%20of%20Covid-19.pdf>.

<sup>14</sup> Voir [https://ap.ohchr.org/documents/sdpage\\_e.aspx?b=10&se=230&t=2](https://ap.ohchr.org/documents/sdpage_e.aspx?b=10&se=230&t=2).

<sup>15</sup> Voir <https://www.unicef.org/srilanka/press-releases/tackling-current-crisis-sri-lanka-put-childrens-needs-first>.

<sup>16</sup> Voir [https://ap.ohchr.org/documents/sdpage\\_e.aspx?b=10&se=230&t=2](https://ap.ohchr.org/documents/sdpage_e.aspx?b=10&se=230&t=2).

<sup>17</sup> Lettre ouverte du 16 mai 2012 aux États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

14. La Haute-Commissaire prie instamment la communauté internationale d'aider Sri Lanka à se relever conformément à ses obligations de coopération internationale et d'assistance internationale. Les institutions financières internationales et les États Membres doivent aussi aider Sri Lanka à respecter, dans le cadre de la négociation de mesures d'aide financière, les obligations fondamentales que prévoit le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La Haute-Commissaire souligne qu'il importe de remédier aux grands problèmes de gouvernance et aux causes profondes de la crise, qu'elle a déjà mis en évidence dans de précédents rapports. Il s'agit notamment de la militarisation croissante du pays et du manque de transparence et de responsabilisation dans l'exercice du pouvoir, qui ont créé un climat d'impunité des auteurs de graves violations des droits de l'homme et un environnement favorable à la corruption et aux abus de pouvoir<sup>18</sup>.

## IV. Droits de l'homme : tendances et faits nouveaux

### A. Changements juridiques et institutionnels

15. La crise économique et politique que traverse Sri Lanka est survenue sous un régime présidentiel dans le cadre duquel l'exécutif dispose de vastes pouvoirs, régime réintroduit avec l'adoption du vingtième amendement à la Constitution en octobre 2020. Cet amendement a restreint l'indépendance de commissions et d'institutions essentielles, comme la Commission sri-lankaise des droits de l'homme, la Commission électorale, la Commission nationale de la police et la Commission d'enquête sur les allégations de corruption, ainsi que celle du pouvoir judiciaire.

16. Dans un discours prononcé devant le Parlement en août 2022, le Président a promis l'élaboration d'une nouvelle Constitution<sup>19</sup>. Le Gouvernement a présenté un vingt-deuxième amendement à la Constitution, qui vise notamment à restaurer l'indépendance du pouvoir judiciaire et d'institutions nationales de première importance en rétablissant un conseil constitutionnel chargé de formuler des recommandations quant aux nominations à certains postes<sup>20</sup>. La Haute-Commissaire reste convaincue qu'une réforme constitutionnelle plus profonde est nécessaire pour assurer une véritable séparation des pouvoirs et favoriser le transfert des pouvoirs politiques, et qu'une telle réforme devrait s'inscrire dans un vaste processus consultatif auquel des représentants de tous les Sri-Lankais seraient associés.

#### 1. Commission sri-lankaise des droits de l'homme

17. À la suite d'un examen spécial, l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme a retiré à la Commission sri-lankaise des droits de l'homme son statut « A »<sup>21</sup>. La Haute-Commissaire espère que les prochains amendements à la Constitution contribueront à restaurer l'indépendance et l'efficacité de la Commission, de sorte que celle-ci respecte les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). Le Gouvernement a informé le HCDH qu'il avait alloué des fonds à la Commission malgré la crise économique. D'après les informations disponibles, la Commission a été confrontée à de nombreuses difficultés opérationnelles et s'est retrouvée en situation de sous-effectif. Elle a continué d'enquêter sur des faits en lien avec les manifestations et a publié des déclarations sur des questions importantes, telles que la déclaration de l'état d'urgence, la suspension temporaire de l'accès aux médias sociaux et les enquêtes consacrées à l'attaque dont ont été victimes des manifestants pacifiques le 22 juillet 2022<sup>22</sup>. Toutefois, d'autres déclarations ont envoyé des signaux contradictoires : certaines ont été faites au nom de l'ancien Président et une visait par exemple à censurer publiquement un défenseur des droits de l'homme.

<sup>18</sup> A/HRC/46/20, par. 24 à 28 ; A/HRC/49/9, par. 10 à 19.

<sup>19</sup> Voir <https://economynext.com/sri-lanka-president-wickremesinghe-parliament-address-full-text-98156/>.

<sup>20</sup> Voir <https://www.cpalanka.org/wp-content/uploads/2022/08/CPA-Statement-on-Government-22A-August-2022.pdf>.

<sup>21</sup> Voir [https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-12/SCA-Report-October-2021\\_F.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-12/SCA-Report-October-2021_F.pdf).

<sup>22</sup> Voir <https://www.hrcsl.lk/home/>.

## 2. Loi relative à la prévention du terrorisme

18. Le Parlement a adopté le projet de loi portant modification de la loi relative à la prévention du terrorisme le 22 mars 2022, opérant une réforme attendue depuis longtemps. Si les modifications apportées permettent d'améliorer certaines garanties, des dispositions parmi les plus problématiques de la loi sont restées intactes<sup>23</sup>. En juin 2022, le Gouvernement a annoncé que la loi relative à la prévention du terrorisme faisait l'objet d'un moratoire *de facto* depuis mars<sup>24</sup>. Pourtant, fait alarmant, trois meneurs de mouvements estudiantins ont été placés en détention en vertu de cette loi le 18 août 2022.

19. Le Gouvernement a informé le HCDH qu'en juillet 2022, le Conseil consultatif créé en août 2021 au titre de l'article 13 de la loi relative à la prévention du terrorisme avait déjà facilité la libération de 103 détenus mis en examen en vertu de cette loi<sup>25</sup>. Selon les informations reçues par le HCDH, 47 personnes sont toujours maintenues en détention prolongée sur le fondement de cette même loi (22 purgent des peines et 25 en sont à divers stades d'une procédure d'appel). Beaucoup d'entre elles ont été placées en détention ces dernières années, en particulier après les attaques du dimanche de Pâques 2019<sup>26</sup>. Le 1<sup>er</sup> août 2022, le Gouvernement a retiré six entités et 316 personnes des listes tenues au titre des réglementations antiterroristes du pays<sup>27</sup>, mais trois organisations et 55 autres personnes y ont été ajoutées, dont le jeune poète musulman Ahnaf Jazeem, qui a été détenu pendant dix-huit mois sur le fondement de la loi relative à la prévention du terrorisme avant d'être libéré sous caution en décembre 2021.

20. Le Gouvernement a informé le HCDH qu'il prévoyait de présenter une nouvelle loi antiterroriste pour remplacer la loi relative à la prévention du terrorisme. Plusieurs autres projets de loi sur la cybersécurité étaient également en cours d'élaboration, dont un sur la sécurité en ligne, qui visait à lutter contre les fausses informations et la manipulation en ligne. La Haute-Commissaire encourage le Gouvernement à poursuivre les consultations avec les acteurs de la société civile dans le cadre de l'élaboration de ces projets de loi et à solliciter les conseils techniques du HCDH et de titulaires de mandat au titre de procédures spéciales.

## B. Militarisation

21. Dans de précédents rapports, la Haute-Commissaire a mis en garde contre la militarisation croissante des fonctions civiles de l'État, qui sapait les institutions démocratiques du pays<sup>28</sup>. Des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales se sont également inquiétés de l'absence de réforme du secteur de la sécurité et de stratégie de démilitarisation, et ont prié instamment le Gouvernement de prendre des mesures pour faire cesser la participation de l'armée aux activités commerciales et réduire la présence militaire dans le nord et l'est du pays<sup>29</sup>.

22. À la suite de la visite qu'il a effectuée à Sri Lanka en 2018, l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, a encouragé les pouvoirs publics à se demander si le budget de l'armée reflétait les transformations fondamentales que le pays avait connues récemment, en particulier dans les domaines de la promotion de la paix et du développement économique<sup>30</sup>. Un tel questionnement est particulièrement important à l'heure où Sri Lanka sollicite l'assistance de la communauté internationale pour lutter contre la crise économique en cours. En 2022, par exemple, le Ministère de la défense s'est vu

<sup>23</sup> A/HRC/49/9, para. 41 ; communication LKA 7/2021, disponible à l'adresse <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=26863>.

<sup>24</sup> Voir [https://ap.ohchr.org/documents/sdpage\\_e.aspx?b=10&se=230&t=2](https://ap.ohchr.org/documents/sdpage_e.aspx?b=10&se=230&t=2).

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> Le HCDH a demandé des informations complémentaires au Gouvernement, mais ne les a pas obtenues.

<sup>27</sup> Journal officiel n° 2291/02.

<sup>28</sup> A/HRC/43/19, par. 33 ; A/HRC/46/20, par. 20 à 23.

<sup>29</sup> A/HRC/45/45/Add.1, par. 87.

<sup>30</sup> A/HRC/40/57/Add.2, par. 32.

attribuer 373,1 milliards de roupies (l'équivalent de 1,86 milliard de dollars à l'époque), soit 15 % du montant total des dépenses publiques, plus qu'aucun autre secteur. À titre de comparaison, le Ministère de la santé a reçu 158 milliards de roupies (l'équivalent de 790 millions de dollars à l'époque), soit 6 milliards de roupies de moins que l'année précédente, malgré la pandémie de COVID-19<sup>31</sup>.

23. Entre 2020 et 2022, le Président de l'époque a nommé plus de 28 responsables militaires ou anciens responsables militaires à des postes ministériels<sup>32</sup>. À la suite de la démission des ministres du Gouvernement le 3 avril 2022, un certain nombre de responsables militaires qui occupaient des postes de haut niveau au sein de ministères ont automatiquement été démis de leurs fonctions. Cependant, le Président actuel continue, depuis, de nommer des militaires et d'impliquer l'armée dans les activités de maintien de l'ordre. Le 13 juillet 2022, il a créé un comité spécial composé du Chef d'état-major de la défense, de l'Inspecteur général de la police et des commandants des trois forces armées, et lui a donné les pleins pouvoirs pour recourir à la loi d'urgence et imposer des couvre-feux afin de préserver l'ordre public<sup>33</sup>. En outre, il a nommé un nouveau général à la retraite, Kamal Gunaratne, au poste de Ministre de la défense, et un autre général, Shavendra Silva, a été nommé Chef d'état-major de la défense en juin 2022. Tous deux ont été impliqués dans des violations présumées des droits de l'homme, comme souligné dans de précédents rapports<sup>34</sup>.

24. Peu après son entrée en fonction en juillet 2022, le Président a ramené 42 entités, dont le Conseil national de lutte contre les drogues dangereuses, la Commission de réglementation des télécommunications et Sri Lanka Telecom, sous la supervision du Ministère de la défense<sup>35</sup>. Certaines de ces entités avaient été placées sous l'autorité du nouveau Ministère de la technologie et de la promotion de l'investissement quelques semaines auparavant<sup>36</sup>. Le Secrétariat national des organisations non gouvernementales, qui joue un rôle important dans l'enregistrement et la surveillance des organisations de la société civile, est passé de la tutelle du Ministère des affaires étrangères à celle du Ministère de la sécurité publique.

25. Le rôle de l'armée dans le maintien de l'ordre, la gouvernance et les activités de promotion du développement est encore plus central dans le nord et dans l'est du pays. Bien que la guerre ait pris fin en 2009, la présence militaire reste importante, qu'il s'agisse du nombre de militaires déployés, du nombre de points de contrôle ou de l'implication de l'armée dans la lutte contre la drogue, dans le secteur agricole et dans les activités de développement<sup>37</sup>.

26. À l'époque des manifestations de masse et des graves pénuries de carburant, le Gouvernement a déployé l'armée pour maintenir l'ordre dans les rassemblements et pour surveiller des bâtiments publics, des stations-service et des résidences privées. Le Président a continué de prendre des décrets en vertu de l'article 12 de l'ordonnance sur la sécurité publique, qui autorise le recours à l'armée lorsque la police a besoin de renfort pour s'acquitter de ses fonctions<sup>38</sup>. Les décrets de ce type viennent encore renforcer la militarisation de la police et le rôle de l'armée dans le maintien de l'ordre<sup>39</sup>.

<sup>31</sup> Voir <https://island.lk/appropriation-bill-for-2022-defence-gets-highest-allocation-health-reduced/>.

<sup>32</sup> A/HRC/46/20, par. 22.

<sup>33</sup> Voir <https://www.youtube.com/watch?v=KtQjAR1WfFY> ; [https://www.defence.lk/Article/view\\_article/4707](https://www.defence.lk/Article/view_article/4707).

<sup>34</sup> A/HRC/46/20, par. 23 ; rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général chargé d'étudier la question de la responsabilité à Sri Lanka (30 mars 2011), par. 62.

<sup>35</sup> Journal officiel extraordinaire n° 2288/24.

<sup>36</sup> Journal officiel n° 2281/41.

<sup>37</sup> Le 29 juin, une personne est morte, apparemment après avoir été battue par des agents de sécurité dans le centre de « désintoxication » de Kandakadu.

<sup>38</sup> Journal officiel extraordinaire n° 2289/07.

<sup>39</sup> A/HRC/49/9, par. 16.

### C. Inclusion et réconciliation

27. Dans de précédents rapports<sup>40</sup>, la Haute-Commissaire s'est dit préoccupée par la tendance au majoritarisme ethnoreligieux, qui compromettrait l'exercice des droits de l'homme et les efforts de réconciliation. L'ancien Président a activement prôné l'idéologie de la majorité bouddhiste singhalaise avec le soutien de l'armée et des moines bouddhistes. L'équipe spéciale « un pays, une loi », créée en octobre 2021 et dirigée par Gnanasara Thero, moine bouddhiste extrémiste et chef de l'organisation Bodu Bala Sena, a soumis son rapport en juin 2022. Le Président actuel a déclaré publiquement que son administration ne poursuivrait pas cette initiative.

28. La Haute-Commissaire espère que la nouvelle administration fera part publiquement de son intention de rompre avec les discours exclusivistes de la précédente administration et prônera des valeurs d'inclusion de tous les Sri-Lankais et de non-discrimination dans ses institutions, ses déclarations et ses politiques. À cet égard, elle se félicite que, dans son discours prononcé devant le Parlement le 8 août 2022, le Président ait célébré la diversité ethnique et religieuse du pays. Elle espère que ces paroles se traduiront en politiques et pratiques durables en faveur de l'inclusion et de la réconciliation.

29. De l'avis de la Haute-Commissaire, le mouvement de protestation a donné le sentiment que des Sri-Lankais de tous horizons se rassemblaient autour d'une aspiration commune à plus d'égalité, de participation et de démocratie. Si les doléances et revendications exprimées de longue date par les populations tamoules et musulmanes du nord et de l'est du pays doivent encore être entendues, l'occasion se présente aujourd'hui d'amorcer un nouveau dialogue national, qui fasse progresser la réconciliation et la paix.

### D. Actes d'intimidation et menaces visant d'anciens combattants, des acteurs de la société civile et des victimes

30. Le HCDH continue de recevoir des informations selon lesquelles des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des membres de la famille de personnes disparues et des participants à des initiatives de commémoration sont surveillés, intimidés et harcelés par les services de renseignement, l'armée et la police, en particulier dans le nord et dans l'est du pays<sup>41</sup>.

31. Les familles de personnes disparues sont susceptibles d'être placées sous surveillance, interrogées et intimidées, et de recevoir la visite inopinée d'agents des services de renseignement et de police, surtout lorsqu'elles participent activement à des manifestations ou à des commémorations. Comme souligné dans de précédents rapports, les femmes sont particulièrement concernées étant donné leur rôle prépondérant dans les campagnes en faveur de la justice. Partout dans le pays, les organisations de la société civile continuent d'être questionnées sur leurs activités et leurs sources de financement.

32. D'anciens cadres des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, y compris des femmes, font l'objet d'une étroite surveillance, qu'ils aient participé ou non au programme de « réinsertion » du Gouvernement. Les ex-combattantes sont toujours exposées à d'importants risques, notamment à celui d'être victimes d'atteintes sexuelles et d'extorsion aux mains d'agents des forces de sécurité ou d'autres personnes. La Haute-Commissaire craint que, sans réformes fondamentales du secteur de la sécurité et sans démilitarisation des régions du nord et de l'est du pays, la surveillance généralisée et l'oppression des habitants de ces régions ne continuent.

### E. Liberté d'expression, liberté de réunion pacifique et maintien de l'ordre

33. Dans l'ensemble, les forces de sécurité ont fait preuve de beaucoup de retenue pendant une longue période face au mouvement de protestation, mais à l'occasion de certains grands rassemblements, elles auraient fait un emploi inutile de la force contre des manifestants et

<sup>40</sup> A/HRC/46/20 et A/HRC/49/9.

<sup>41</sup> A/HRC/49/9, par. 27.



pris des mesures destinées à empêcher ou à entraver des manifestations. Des journalistes ont également été pris pour cible en raison de leurs reportages sur la crise et les manifestations<sup>42</sup>.

34. Le 31 mars 2022, des policiers ont dispersé des manifestants qui se dirigeaient vers la résidence privée du Président à Colombo, blessant 50 personnes et en arrêtant plus de 20. Certaines personnes auraient été victimes de mauvais traitements, notamment aux mains d'hommes en civil apparemment membres de l'équipe de sécurité du Président. Le 19 avril 2022, des policiers ont ouvert le feu lors d'une manifestation spontanée à Rambukkana, à un point de distribution de carburant. Une personne a été tuée par des tirs à balles réelles et 24 autres ont été blessées<sup>43</sup>. Une enquête de la Commission sri-lankaise des droits de l'homme a révélé que les policiers avaient fait un usage excessif de la force<sup>44</sup>.

35. Le 9 mai 2022, des violences généralisées ont éclaté après que des partisans du Premier Ministre de l'époque ont attaqué des manifestants pacifiques à Colombo. Malgré une forte présence policière, un groupe prorégime est entré sur le site « GotaGoGama », occupé par des manifestants, a attaqué ceux-ci et a détruit leurs tentes de fortune. Ces événements ont déclenché, partout dans le pays, une vague de violence contre les responsables politiques affiliés au parti au pouvoir. Huit personnes sont décédées, dont un député et deux responsables locaux. Selon le Gouvernement, il y a eu 244 infractions de destruction de biens. Le Gouvernement a informé le HCDH que, à la date du 10 août, 3 310 suspects avaient été arrêtés, dont 2 128 avaient été libérés sous caution<sup>45</sup>. La Commission sri-lankaise des droits de l'homme enquête également sur plusieurs événements.

36. Des images de passages à tabac et de tirs à balles réelles par la police et l'armée ont été diffusées sur les médias sociaux. Le 18 juin 2022, des militaires s'en sont pris à des manifestants dans une station-service à Mullaittivu après que des habitants se sont plaints de pratiques discriminatoires dans la distribution du carburant. Deux personnes ont été blessées par les soldats, qui auraient aussi tiré en l'air<sup>46</sup>. Le 3 juillet 2022, une vidéo dans laquelle un officier de l'armée agresse un civil dans une station-service à Kurunegala a été largement diffusée sur les médias sociaux. Des faits similaires se sont produits le 17 juin à Kurunegala, où un agent de police a agressé un automobiliste et manipulé une arme de poing de manière irresponsable. Le 13 juillet 2022, un manifestant est mort après que la police a tiré des gaz lacrymogènes<sup>47</sup>.

37. À la suite de son arrivée au pouvoir, la nouvelle administration a adopté une approche nettement plus musclée, les manifestants étant de plus en plus souvent qualifiés d'extrémistes violents par des représentants de l'État. Le 22 juillet 2022, des membres des forces de sécurité, parmi lesquels des policiers et des militaires, ont pris d'assaut un camp de manifestants installé à proximité des bureaux présidentiels à Colombo, blessant au moins 48 personnes et en arrêtant 9 autres. L'évacuation et la prise en charge médicale des manifestants blessés ont été entravées<sup>48</sup>. Depuis lors, un certain nombre de dirigeants et de membres du mouvement de protestation et de syndicats ont été arrêtés, certains de manière irrégulière par des agents habillés en civil, qui utilisaient des véhicules banalisés<sup>49</sup>. Dans une déclaration, 175 organisations et militants de la société civile sri-lankaise ont exprimé leur inquiétude face aux attaques et violences que des manifestants pacifiques continuaient de

<sup>42</sup> Voir <https://cpj.org/2022/04/cpj-calls-on-sri-lankan-government-to-respect-press-freedom-amid-nationwide-state-of-emergency/> ; <https://www.hrw.org/news/2022/08/02/sri-lanka-heightened-crackdown-dissent>.

<sup>43</sup> Voir <https://basl.lk/statement-by-the-bar-association-of-sri-lanka-on-the-incident-at-rambukkana/>.

<sup>44</sup> Voir [Interim-Report-of-the-Committee-of-Experts-appointed-by-the-Human-Rights-Commission-of-Sri-Lanka-HRCSL-to-investigate-the-Police-Shooting-incident-that-took-place-in-Rambukkana-on-19th-April-2022.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/interim-report-of-the-committee-of-experts-appointed-by-the-human-rights-commission-of-sri-lanka-hrcsl-to-investigate-the-police-shooting-incident-that-took-place-in-rambukkana-on-19th-april-2022.pdf).

<sup>45</sup> Voir [https://ap.ohchr.org/documents/sdpage\\_e.aspx?b=10&se=230&t=2](https://ap.ohchr.org/documents/sdpage_e.aspx?b=10&se=230&t=2).

<sup>46</sup> Voir <https://www.army.lk/news/army-fires-warning-shots-control-drunken-mob>.

<sup>47</sup> Voir <https://www.themorning.lk/police-say-deceased-protester-was-a-drug-addict/>.

<sup>48</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/statements/2022/07/comment-un-human-rights-office-spokesperson-jeremy-laurence-raid-sri-lanka>.

<sup>49</sup> Voir <https://basl.lk/statement-04th-may-2022-escalation-of-the-situation-in-the-vicinity-of-the-parliament-today/>.

subir, certains étant enlevés, arrêtés, intimidés et victimes de représailles<sup>50</sup>. Les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force tout récemment, le 18 août 2022, pour disperser une manifestation pacifique d'étudiants à Colombo. Elles ont procédé à 20 arrestations.

38. La Haute-Commissaire demande aux autorités de mener des enquêtes indépendantes, approfondies et transparentes sur toutes les attaques qui ont eu lieu, y compris les affaires de destruction de biens, et de veiller à ce que les personnes reconnues responsables aient des comptes à rendre<sup>51</sup>. Elle constate avec préoccupation que certaines personnes ont été arrêtées non pas pour avoir commis des actes de violence graves, mais pour des faits relativement anodins, par exemple pour avoir été photographiées à l'intérieur de bâtiments publics occupés. Les autorités ont bloqué l'accès à Internet et aux médias sociaux à de multiples reprises pour freiner le mouvement de protestation et le Gouvernement a proposé de nouvelles lois destinées à réglementer l'espace civique en ligne. La Haute-Commissaire souligne qu'il importe de préserver la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et le débat démocratique, en ligne comme hors ligne.

39. Dans le nord et dans l'est du pays, les familles de personnes disparues qui manifestent en bord de route sans interruption depuis 2017 sont toujours, elles aussi, victimes d'actes de harcèlement, d'intimidation et de violence. Le 20 mars 2022, des policiers ont fait usage de la force contre des membres de l'Association des proches de victimes de disparition forcée de Mullaïttivu et d'autres proches de personnes disparues qui tentaient de manifester à l'occasion d'une visite de l'ancien Premier Ministre dans la région.

## V. Réconciliation et établissement des responsabilités

### A. Mécanismes de justice transitionnelle et mesures de confiance

40. En 2020, l'ancien Gouvernement s'est retiré de la liste des coauteurs de la résolution 40/1 du Conseil des droits de l'homme et des résolutions connexes 30/1 et 34/1, déclarant vouloir entamer un processus de réconciliation et d'établissement des responsabilités ouvert à tous qui serait conçu et mis en œuvre au niveau national<sup>52</sup>. Plus de deux ans plus tard, il n'a toujours pas présenté de véritable plan de justice transitionnelle susceptible de permettre la réalisation de cet objectif. Au contraire, les initiatives d'établissement des responsabilités pour les crimes commis par le passé ont été entravées et des auteurs de violations ont bénéficié d'une grâce présidentielle, tandis que le Bureau des personnes disparues et le Bureau des réparations, les deux seules structures de justice transitionnelle mises en place (sur quatre prévues), n'ont pas réussi à obtenir les résultats tangibles qu'attendaient les victimes et autres parties prenantes.

41. Une commission d'enquête mise sur pied par l'ancien Président en 2020 et chargée d'examiner les rapports des précédentes commissions d'enquête sri-lankaises a présenté le 18 février 2022 un deuxième rapport d'activité, dans lequel elle a une nouvelle fois suggéré la création d'une commission vérité et réconciliation. La Haute-Commissaire constate avec préoccupation que cette commission d'enquête a un mandat très limité, n'est pas suffisamment transparente, manque de légitimité aux yeux des victimes et de la société civile, et se concentre sur des initiatives passées, qui auraient pu être mises en œuvre il y a longtemps. Beaucoup avait déjà été fait, par exemple pour concevoir un processus de vérité et de réconciliation, et celui-ci n'a certes jamais été mis en œuvre, mais pourrait encore être relancé.

<sup>50</sup> Voir <https://srilankabrief.org/sri-lanka-civil-society-statement-on-attacks-and-reprisals-against-peaceful-protesters/>.

<sup>51</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2022/05/bachelet-urges-restraint-and-pathway-dialogue-violence-escalates-sri-lanka>.

<sup>52</sup> Dinesh Gunawardena, Ministre sri-lankais des relations extérieures, de la formation professionnelle, de l'emploi et des relations du travail, déclaration devant le Conseil des droits de l'homme à sa quarante-troisième session, Genève, 26 février 2020.

42. Bien que la guerre ait pris fin il y a treize ans, des familles cherchent toujours à connaître la vérité sur le sort de proches disparus et à obtenir justice. La confiance des proches de victimes dans le Bureau des personnes disparues, censé être un mécanisme indépendant et crédible, a été gravement érodée, en particulier depuis la nomination problématique d'un nouveau président de nouveaux commissaires en 2020, et doit être restaurée<sup>53</sup>. En mai 2022, l'un des commissaires, Shiraz Noordeen, a démissionné, déclarant publiquement que le Bureau était incapable d'agir de manière indépendante pour rendre justice aux victimes<sup>54</sup>. Le Bureau a pour mission de rechercher et de retrouver les personnes disparues, mais il n'a pas été en mesure d'en retrouver une seule ni de faire véritablement la lumière sur le sort de personnes disparues, et son objectif est aujourd'hui de clore rapidement les dossiers. Le Gouvernement a informé le HCDH que le Bureau s'était jusqu'à présent entretenu avec 1 207 demandeurs (sur plus de 14 000 inscrits sur la liste initiale) à des fins de vérification, et que, après un entretien, le Bureau recommandait le versement d'une indemnité, la poursuite des recherches ou l'ouverture d'une enquête<sup>55</sup>. En août 2022, 1 341 familles avaient reçu des « certificats d'absence ». Exception faite de l'excavation d'un charnier à Mannar en 2018 et de l'exhumation des restes mortels qui y étaient enterrés, le Bureau ne s'est pas employé activement à enquêter sur des sites où des charniers étaient soupçonnés de se trouver ni à superviser les opérations d'exhumation des restes enterrés dans des charniers à des fins d'identification.

43. Le mandat des commissaires du Bureau des réparations a expiré en mars 2022, mais ils sont restés en fonction jusqu'à ce que trois nouveaux membres soient nommés et que le Président soit reconduit dans ses fonctions, en juin 2022. La politique et les directives nationales sur la réparation, qui prévoient des mesures d'aide à la subsistance, de soutien psychosocial et de restitution de terres, ont été présentées au Parlement en février 2022. La base de données du Bureau des réparations compte 33 000 dossiers, mais il est difficile de dire combien correspondent à l'arriéré de l'entité anciennement chargée des réparations, à savoir l'Autorité pour l'indemnisation des personnes, la remise en état des biens et le redressement des entreprises, et combien concernent des violations des droits de l'homme. Le Gouvernement a informé le HCDH que le Bureau des réparations avait traité 5 964 demandes fin 2021 et en avait traité 2 097 de plus fin août 2022<sup>56</sup>.

44. Le Bureau pour l'unité et la réconciliation nationales a continué d'exécuter des programmes de promotion du développement et de la cohésion sociale au niveau local. Le Gouvernement est en train d'élaborer une nouvelle loi qui dotera le Bureau d'un statut légal. En outre, il redouble d'efforts pour encourager les Sri-Lankais partis à l'étranger à revenir et à investir dans le pays.

45. Le Gouvernement a aujourd'hui une nouvelle occasion de gagner la confiance des groupes minoritaires, y compris les victimes et leurs familles, et de remettre le pays sur la voie de la justice et de la réconciliation, ce qu'il est indispensable de faire pour parvenir à une paix durable et à un développement durable. Dans sa résolution 30/1 et ses autres résolutions connexes, le Conseil des droits de l'homme a défini la marche à suivre pour atteindre ces objectifs, et la Haute-Commissaire espère que la nouvelle administration relancera le processus de justice transitionnelle. Les résultats des travaux menés en 2016 par le groupe de travail chargé des consultations sur les mécanismes de réconciliation, en concertation avec des Sri-Lankais de tous horizons et diverses parties prenantes, telles que des victimes, des chefs religieux, des organisations de la société civile et l'armée, pourraient constituer à cet égard un excellent point de départ.

### **Restitution de terres**

46. Dans son discours du 8 août 2022, le Président a reconnu que de nombreuses questions foncières devaient être résolues. Le Gouvernement a fait savoir que, entre 2009 et juin 2022, l'armée avait libéré 2 601 796 acres de terres, soit 92,42 % de la surface initialement prise, et que 53 acres supplémentaires (0,19 %) devaient être rendus (aucun changement depuis le

<sup>53</sup> A/HRC/46/20, par. 44.

<sup>54</sup> Voir <https://www.themorning.lk/missing-persons-office-chief-quits-citing-lack-of-independence/>.

<sup>55</sup> Le Bureau déclare avoir invité 1 350 demandeurs à un entretien.

<sup>56</sup> Voir [https://ap.ohchr.org/documents/sdpage\\_e.aspx?b=10&se=230&t=2](https://ap.ohchr.org/documents/sdpage_e.aspx?b=10&se=230&t=2).

précédent rapport)<sup>57</sup>. Toutefois, l'armée a tenté d'acquérir de nouvelles terres pour agrandir les bases militaires des provinces du nord du pays. La procédure d'acquisition de terres prévue par la loi de 2014 sur l'acquisition de terres pour le camp de marines « Gotabaya » de Vattuvakal (district de Mullaittivu) a par exemple été lancée, non sans contestations de la part des habitants de la région<sup>58</sup>.

47. Comme souligné dans le précédent rapport de la Haute-Commissaire<sup>59</sup>, il y a aussi eu des cas plus récents de différends fonciers liés à la conservation du patrimoine bouddhiste ou à la protection des forêts, principalement dans les provinces du Nord et de l'Est, ce qui a compromis les efforts de réconciliation et créé de nouveaux conflits. En juin 2022, l'armée a facilité l'inauguration d'un nouveau sanctuaire bouddhiste à Kurunthur Malai (district de Mullaittivu), au mépris d'une décision de justice interdisant toute nouvelle édification dans une zone revendiquée par des fidèles hindous et bouddhistes. Le 14 juillet, un tribunal de Mullaittivu a ordonné la démolition de toutes les nouvelles constructions, dont un nouveau sanctuaire bouddhiste.

## B. Affaires emblématiques

48. Pour la plupart, les affaires emblématiques de violations des droits de l'homme qui avaient été mises en avant dans les précédents rapports n'ont guère progressé depuis plus d'une décennie, et il ne s'agit que de quelques-unes des innombrables affaires pendantes. Dans plusieurs cas, les audiences continuent d'être reportées à de multiples reprises et les affaires traînent devant les tribunaux depuis plus de dix ans<sup>60</sup>. Dans d'autres, la justice a même fait des pas en arrière, puisque des personnes accusées ou reconnues coupables d'infractions graves ont été acquittées en appel ou ont bénéficié de grâces présidentielles.

49. De la même manière, même si 25 suspects ont été mis en examen en octobre 2021, aucun nouveau progrès n'a été fait dans l'enquête sur les terribles attentats à la bombe du dimanche de Pâques 2019 et dans l'établissement de la vérité, bien que les autorités religieuses et les victimes continuent d'exiger que toute la lumière soit faite, de manière transparente, sur les circonstances qui ont permis à ces attaques de se produire et sur le rôle joué par les services de sécurité. La commission d'enquête présidentielle chargée d'enquêter sur les attaques n'a toujours pas publié ses conclusions en intégralité. La Haute-Commissaire demande que ces conclusions soient rendues publiques et qu'une enquête de suivi indépendante et transparente, qui vise à poursuivre de nouvelles pistes, soit menée avec l'aide de la communauté internationale et la pleine participation des victimes et de leurs représentants.

50. Depuis 2020, les obstacles politiques à l'établissement des responsabilités pour les graves violations des droits de l'homme commises à Sri Lanka ont encore renforcé l'impunité des auteurs de telles violations<sup>61</sup>. La commission d'enquête présidentielle chargée d'enquêter sur les allégations de victimisation politique est par exemple intervenue activement dans des enquêtes de police et des procédures judiciaires dans le cadre de grandes affaires relatives aux droits de l'homme<sup>62</sup>. Elle a aussi « enquêté » sur un certain nombre d'affaires de corruption hautement médiatisées, qui portaient sur des faits survenus entre 2005 et 2015. Récemment, des représentants du Gouvernement ont suggéré que les personnes innocentées soient indemnisées. Parallèlement, un certain nombre d'affaires relatives à des faits de corruption et à d'autres infractions économiques connexes ont été classées entre 2020 et 2022 après que le Procureur général ou la Commission d'enquête sur les allégations de corruption a abandonné les poursuites pour diverses raisons techniques<sup>63</sup>. Le Gouvernement a informé le HCDH de son intention de modifier certaines lois pour renforcer les commissions dont les

<sup>57</sup> A/HRC/49/9, par. 17.

<sup>58</sup> Voir <https://www.themorning.lk/mullaittivu-residents-turn-back-survey-department-officers-near-gota-navy-camp/>.

<sup>59</sup> A/HRC/49/9, par. 17 à 19.

<sup>60</sup> A/HRC/43/19, par. 21, et A/HRC/46/20, par. 49 et 50.

<sup>61</sup> A/HRC/46/20, par. 26 à 28.

<sup>62</sup> Voir <https://www.cpalanka.org/wp-content/uploads/2022/07/AGs-Decision-to-Drop-Charges.pdf>.

<sup>63</sup> Voir <https://www.tisirilanka.org/tisl-writes-to-basl-on-reviving-stalled-grand-corruption-cases/>.

travaux concernent la corruption et les marchés publics, ainsi que d'autres mécanismes de lutte contre la corruption.

### **C. Activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en application de la résolution 46/1 du Conseil des droits de l'homme**

51. Depuis longtemps, les gouvernements successifs manquent à leur devoir d'établir les responsabilités pour les violations flagrantes des droits de l'homme, les graves atteintes à ces droits et les graves violations du droit international humanitaire commises à Sri Lanka, surtout quand les auteurs présumés sont des agents de l'État. Considérant qu'il importait de préserver et d'analyser les éléments de preuve relatifs aux violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, et aux infractions connexes, commises à Sri Lanka, en vue de progresser sur la voie de l'établissement des responsabilités, le Conseil des droits de l'homme a décidé, dans sa résolution 46/1, de renforcer à cet égard les capacités du HCDH à collecter, regrouper, analyser et préserver les éléments d'information et de preuve, et à élaborer des stratégies dans la perspective de futures procédures d'établissement des responsabilités en cas de violations flagrantes des droits de l'homme ou de violations graves du droit international humanitaire à Sri Lanka, à défendre les victimes et les survivants, et à appuyer les procédures judiciaires et autres pertinentes, y compris dans les États Membres, auprès de la juridiction compétente.

52. En application de la résolution 46/1 du Conseil des droits de l'homme, le HCDH a créé une équipe de projet spécialement chargée de renforcer ses capacités. L'équipe dispose d'un effectif complet et est opérationnelle depuis mai 2022, bien que le processus budgétaire de l'ONU ait influé sur sa configuration et retardé la procédure de recrutement de la plupart des membres. Dans le cadre de ce mandat, le HCDH examine les violations et atteintes commises à Sri Lanka par toutes les parties, contre tout groupe, quelle que soit la zone géographique. En outre, elle tient compte des considérations liées au genre et des besoins particuliers des enfants.

53. Le 8 juillet 2022, le HCDH a pris contact avec le Gouvernement sri-lankais et demandé que l'équipe de projet puisse se rendre à Sri Lanka pour présenter ses travaux. Le Gouvernement a répondu le 18 juillet 2022 que, comme il avait rejeté la résolution 46/1 du Conseil des droits de l'homme, il ne pouvait accéder à la demande de visite. Le HCDH continuera de solliciter la coopération du Gouvernement et de lui demander des informations utiles aux travaux de l'équipe.

#### **1. Collecter, regrouper, analyser et préserver les éléments d'information et de preuve**

54. Le HCDH a continué d'améliorer son répertoire d'informations et d'éléments de preuve, qui consiste en une plateforme de recherche électronique. Il a notamment pris des mesures pour faciliter la collecte, l'organisation, le contrôle par recoupement, la compilation, le dépouillement et l'analyse de grandes quantités de données issues de sources multiples, l'objectif étant de préserver les éléments d'information et de preuve, et d'appuyer l'action menée en faveur de l'établissement des responsabilités. Il a aussi dressé l'inventaire des documents pertinents de l'ONU et ajouté au répertoire toutes les informations tirées des enquêtes qu'il avait consacrées à Sri Lanka<sup>64</sup> dans la mesure où il pouvait le faire compte tenu des impératifs de consentement et autres conditions applicables. Il a commencé à répertorier les renseignements détenus par d'autres acteurs et à se mettre en contact avec des sources d'informations. À ce jour, il a intégré les bases de données de deux organisations au répertoire et poursuit les négociations avec d'autres sources d'informations.

55. Le travail de collecte d'informations nécessite beaucoup de minutie et une approche centrée sur les victimes. L'intégration des éléments d'information et de preuve dans le répertoire se fait conformément aux règlements et politiques de l'ONU, ainsi qu'aux procédures du HCDH, compte tenu des potentielles demandes de partage de renseignements que le HCDH pourrait recevoir à l'avenir. L'importation des bases de données

<sup>64</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/oisl>.

d'organisations qui utilisent des plateformes différentes soulève aussi d'importantes difficultés techniques. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour assurer la maintenance du répertoire et continuer de l'améliorer, notamment pour négocier avec les sources d'informations, organiser le transfert des éléments d'information et de preuve, qui existent parfois dans plusieurs langues, puis classer et analyser ces éléments. Afin de soutenir les futures procédures d'établissement des responsabilités, le HCDH a entrepris des travaux d'analyse et d'enquête dans plusieurs domaines, dont la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que les violations des droits de l'enfant (enrôlement d'enfants, par exemple).

## **2. Élaborer des stratégies dans la perspective de futures procédures d'établissement des responsabilités**

56. Pour élaborer des stratégies dans la perspective de futures procédures d'établissement des responsabilités, l'équipe de projet a commencé à répertorier de potentielles initiatives menées au niveau international, notamment en s'entretenant avec des acteurs concernés, en particulier des autorités nationales, des victimes et des organisations de la société civile. Les résultats de ces travaux sont présentés plus bas.

## **3. Défendre les victimes et les survivants**

57. Le HCDH a continué de dialoguer avec les victimes, les survivants et leurs représentants, y compris les familles de personnes disparues, conscient que ces personnes ont un rôle clef à jouer dans l'application du principe de responsabilité. En juillet 2022, par exemple, l'équipe de projet a organisé des réunions avec des organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales pour leur présenter ses travaux, recueillir leur avis sur ceux-ci, y compris sur sa collaboration avec la société civile, débattre de faits nouveaux et de leur incidence sur l'application du principe de responsabilité, et faciliter le partage d'informations actualisées sur les initiatives menées par la société civile. Elle a aussi entamé son programme de dialogue approfondi, qui consiste notamment à créer des groupes de discussion auxquels participent des victimes et des organisations de victimes.

58. L'équipe de projet a adopté des approches centrées sur les victimes. Elle a notamment élaboré de nouveaux protocoles, plus précis, pour réduire au maximum les risques que courent les victimes et les témoins qui collaborent avec elle, ainsi que des outils d'évaluation des risques de sécurité et d'orientation de ces personnes vers les services d'aide compétents, par exemple lorsqu'un soutien psychosocial est nécessaire. Elle a également mis au point des outils et des approches visant à favoriser la prise en compte des questions de genre et des droits de l'enfant dans ses travaux.

## **4. Appuyer les procédures judiciaires et autres pertinentes**

59. Le HCDH soutient les procédures judiciaires et non judiciaires que mènent les juridictions compétentes en partageant avec celles-ci des éléments d'information et de preuve utiles, dans le respect des règles et procédures de l'ONU. À ce jour, il a reçu des autorités nationales des demandes d'éléments d'information et de preuve sur huit personnes nommément désignées, ainsi que sur un certain nombre de violations présumées. En réponse à ces demandes, il a fait des recherches dans les archives existantes et est maintenant en train de passer en revue les éléments trouvés en tenant compte des impératifs de consentement, des questions de protection et des autres conditions au partage d'informations. Avant d'être communiqués aux autorités nationales, les éléments jugés pertinents doivent être examinés conformément aux règles et procédures de l'ONU.

## **D. Autres moyens de promouvoir l'application du principe de responsabilité**

60. La Haute-Commissaire espère que la nouvelle administration répondra aux appels de la population à l'établissement des responsabilités pour les crimes économiques, y compris les infractions de corruption, et pour les abus de pouvoir, en affichant une volonté renouvelée de mettre un terme à l'impunité. Comme indiqué plus haut, le groupe de travail chargé des consultations sur les mécanismes de réconciliation, créé en 2016 par l'actuel Président, alors Premier Ministre, a publié son rapport final, dans lequel figurent d'importantes

recommandations en faveur de l'application du principe de responsabilité au niveau national, qui restent tout à fait d'actualité aujourd'hui encore.

61. En l'absence de recours crédibles ou effectifs au niveau national, des mesures ont été prises au niveau international et dans des États Membres autres que Sri Lanka pour promouvoir l'application du principe de responsabilité. Par exemple, des communications ont été soumises au Procureur de la Cour pénale internationale en octobre et novembre 2021 au titre de l'article 15 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale pour lui demander d'exercer sa compétence afin de connaître des crimes de droit international commis à Sri Lanka<sup>65</sup>. Sri Lanka n'est pas un État partie au Statut de Rome, mais les auteurs des communications font valoir que les infractions présumées se sont produites pour une part sur le territoire d'États parties<sup>66</sup>.

62. Des représentants de victimes ont également tenté d'engager des poursuites sur le fondement de la compétence universelle et essayé d'intenter des poursuites civiles contre de hauts responsables sri-lankais dans plusieurs juridictions<sup>67</sup>. Il y a eu des condamnations pénales de membres des Tigres de libération de l'Eelam tamoul en dehors de Sri Lanka, condamnations prononcées pour la plupart en vertu de législations relatives à la lutte antiterroriste, au blanchiment d'argent et aux sanctions<sup>68</sup>. Des organisations non gouvernementales internationales ont lancé des initiatives de recherche de la vérité, comme la session que le Tribunal des peuples sur le meurtre de journalistes a tenue à La Haye (Pays-Bas) en mai 2022<sup>69</sup>.

63. Certaines initiatives ont été axées sur des sanctions et autres mesures restrictives. Par exemple, comme annoncé en février 2020 et en décembre 2021, le Département d'État des États-Unis d'Amérique a sanctionné trois responsables sri-lankais au titre de l'article 7031 c) de la loi sur le budget du Département d'État, des opérations étrangères et des programmes connexes, leur interdisant l'entrée sur le territoire des États-Unis<sup>70</sup>. Les États sont encouragés à envisager de prendre davantage de sanctions ciblées contre les personnes visées par des allégations crédibles de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes à ces droits<sup>71</sup>.

64. Il ressort de cet exercice de recensement des initiatives existantes que les États peuvent agir de plusieurs manières, individuellement et collectivement. Ils peuvent notamment :

a) Utiliser toutes les formes possibles de compétence (compétence extraterritoriale, compétence universelle, etc.) pour enquêter sur les crimes de droit international commis à Sri Lanka et en poursuivre les auteurs, et tirer parti des réseaux internationaux en place pour appeler l'attention sur certaines affaires et resserrer la collaboration dans le cadre de leur traitement ;

b) Élargir le recours à des sanctions ciblées contre les personnes visées par des allégations crédibles de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme, de graves atteintes à ce droit ou de graves violations du droit international humanitaire, ces

<sup>65</sup> Global Rights Compliance (@GRC\_HumanRights), « GRC submitted an Article 15 Communication to the #ICC today on behalf of 200 Sri Lankan Tamil victims of deportation, deprivation of the right to return as an inhumane act, and persecution, as committed by the Sri Lankan authorities in Sri Lanka and the UK », 27 octobre 2021, disponible à l'adresse [https://twitter.com/GRC\\_HumanRights/status/1453398672255901703?s=20&t=cmodU2pDsjar8IwEaOremw](https://twitter.com/GRC_HumanRights/status/1453398672255901703?s=20&t=cmodU2pDsjar8IwEaOremw) ; <https://www.tamilrightsgroup.org/icc-campaign/>.

<sup>66</sup> Les auteurs se sont appuyés sur la jurisprudence de la Cour pénale internationale quant à la situation au Bangladesh et au Myanmar. Voir [https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/CourtRecords/CR2019\\_06955.PDF](https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/CourtRecords/CR2019_06955.PDF).

<sup>67</sup> Voir <https://casetext.com/case/devi-v-silva-2> ; <https://cja.org/what-we-do/litigation/wickrematunge-v-rajapaksa/>.

<sup>68</sup> Voir <https://www.hogeraad.nl/actueel/nieuwsoverzicht/2017/supreme-court-tamil/>.

<sup>69</sup> Voir <https://ptmurderofjournalists.org/sri-lanka-case-hearing-on-the-murder-of-journalist-lasantha-wickrematunge/>.

<sup>70</sup> Voir aussi A/HRC/49/9, par. 61.

<sup>71</sup> En ce qui concerne les sanctions et les droits de l'homme, voir l'observation générale n° 8 (1997) du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, par. 11 à 16.

sanctions devant être l'un des éléments d'un éventail plus large de mesures de promotion du principe de responsabilité et d'autres mesures restrictives ;

c) Envisager diverses procédures de vérification des antécédents qui permettent, par exemple en vertu de l'article 9 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, de refuser les lettres de créance d'un diplomate visé par des allégations crédibles de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme, de graves atteintes à ce droit ou de graves violations du droit international humanitaire ;

d) Proroger le mandat de l'équipe spéciale que le HCDH a chargée de collecter, de regrouper, d'analyser et de préserver les éléments d'information et de preuve, et d'assurer la maintenance d'un répertoire destiné à soutenir les futures procédures d'établissement des responsabilités, et renforcer les capacités de cette équipe ;

e) Appuyer les initiatives visant à donner aux victimes et à la société civile les moyens de participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des procédures d'établissement des responsabilités, ainsi qu'à d'autres activités connexes (collecte d'informations sur les violations commises, par exemple), notamment en soutenant les réseaux de victimes et de survivants, et en renforçant les réseaux nationaux et internationaux de protection des personnes exposées à des risques de représailles.

## VI. Conclusions

65. Sri Lanka traverse une crise économique dévastatrice, qui a de graves répercussions sur les conditions de vie de la population et met en évidence le caractère indivisible des droits de l'homme. La Haute-Commissaire prie instamment la communauté internationale d'aider le pays à se relever. Toutefois, pour que la situation s'améliore durablement, il est essentiel de mettre le doigt sur les causes profondes de la crise, y compris l'impunité généralisée des atteintes aux droits de l'homme, des infractions économiques et de la corruption, qu'il s'agisse d'actes commis par le passé ou de faits récents, et d'aider Sri Lanka à s'attaquer à ces causes profondes. L'assistance de la communauté internationale n'aura un effet tangible et durable que si le pays opère de profondes réformes structurelles, constitutionnelles et politiques afin de consolider les contre-pouvoirs démocratiques et de restaurer l'indépendance des institutions.

66. Les appels de nombreux Sri-Lankais de tous les horizons à l'application du principe de responsabilité et à la mise en œuvre de réformes démocratiques sont un premier pas vers la définition d'une vision nouvelle et commune de l'avenir du pays. La Haute-Commissaire est d'avis qu'il est possible d'instaurer, au niveau national, un dialogue nouveau et constructif sur les mesures à prendre pour faire de Sri Lanka un État inclusif, pluraliste et pleinement démocratique, qui aurait pour fondements le principe de responsabilité, la primauté du droit, la non-discrimination et le respect des droits de l'homme. Il sera essentiel de créer un environnement favorable à la liberté d'expression, à la liberté de réunion pacifique et à la participation démocratique. La Haute-Commissaire encourage le Gouvernement à nouer avec les acteurs du mouvement de protestation un dialogue constructif, ouvert et participatif dans le but de remédier aux problèmes fondamentaux de longue date, tant politiques que systémiques, qui perpétuent la discrimination et compromettent l'exercice des droits de l'homme.

67. L'impunité demeure un obstacle majeur à la promotion de l'état de droit, de la réconciliation, d'une paix durable et d'un développement durable dans le pays, et reste le principal facteur de risque de récurrence des violations. Bien que treize années se soient écoulées depuis la fin de la guerre, les victimes de violations des droits de l'homme commises par le passé continuent d'attendre que la vérité soit établie et que justice leur soit rendue. Les gouvernements successifs ont systématiquement manqué à leur devoir de mener un véritable processus de justice transitionnelle, qui permette de demander des comptes aux auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes à ces droits, et de faire valoir les droits des victimes à la vérité, à la justice et à une réparation. Au contraire, ils ont érigé des obstacles politiques à l'établissement des



responsabilités, ont activement soutenu des responsables militaires visés par des allégations crédibles de crimes de guerre, et en ont fait installer certains dans les plus hautes sphères de l'État. Cette impunité a enhardi les auteurs de violations des droits de l'homme et créé un environnement favorable à la corruption et aux abus de pouvoir. Sans procédures efficaces de vérification des antécédents et sans réformes globales du secteur de la sécurité, de graves violations des droits de l'homme, des atrocités et des infractions économiques risquent de se reproduire, car le régime et certains de ses représentants visés par des allégations crédibles de graves infractions et violations des droits de l'homme restent en place.

68. Des changements fondamentaux seront nécessaires pour relever les défis auxquels le pays fait face et éviter que les violations commises par le passé se reproduisent. Dans ce contexte, le Gouvernement devrait immédiatement enrayer la tendance à la militarisation du pays, arrêter de recourir à des lois de sécurité draconiennes, cesser la répression des manifestations pacifiques et s'employer avec une détermination renouvelée à réformer le secteur de la sécurité et à mettre un terme à l'impunité. Il devrait réaffirmer son engagement à mener, en consultation avec les victimes et la société civile, et avec le soutien des partenaires internationaux, un véritable processus de justice transitionnelle à la fois global et porteur de transformation, qui soit assorti d'objectifs mesurables et d'un calendrier de mise en œuvre. En outre, il devrait opérer une réforme constitutionnelle plus profonde, qui s'inscrive dans un vaste processus consultatif auquel des représentants de tous les Sri-Lankais seraient associés, afin de consolider les contre-pouvoirs démocratiques et de favoriser le transfert des pouvoirs politiques, qui est indispensable à la réconciliation et à la pleine jouissance des droits de l'homme par toute la population.

69. Le Conseil des droits de l'homme devrait continuer de suivre de près l'évolution de la situation et, si rien de tangible n'est fait au niveau national pour rendre justice au peuple sri-lankais, les États Membres devraient continuer de mettre en œuvre, à l'échelle internationale, des stratégies complémentaires de promotion de la justice et de l'établissement des responsabilités pour les violations des droits de l'homme, les faits de corruption et les abus de pouvoir. Le HCDH continuera d'accompagner le peuple sri-lankais dans cette entreprise cruciale.

## VII. Recommandations

70. La Haute-Commissaire réaffirme les recommandations formulées dans ses précédents rapports<sup>72</sup> et celles des mécanismes de l'ONU chargés de la protection des droits de l'homme. Le HCDH reste disposé à apporter une assistance technique aux fins de l'application de ces recommandations, selon que de besoin, notamment en renforçant sa présence dans le pays pour épauler le Gouvernement et le peuple de Sri Lanka en cette période critique.

71. Le HCDH recommande au Gouvernement sri-lankais :

a) De prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exercice des droits économiques et sociaux des Sri-Lankais durant la crise économique, d'apporter une assistance immédiate aux individus et aux groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables, sur la base de la non-discrimination et du respect des droits de l'homme, et de renforcer la protection sociale en y consacrant davantage de ressources financières et en l'élargissant pour que les nouveaux besoins soient couverts ;

b) De réduire considérablement les dépenses militaires, de lutter de manière décisive contre la corruption, d'accroître les investissements en faveur de la santé, de la protection sociale et de l'éducation en s'appuyant sur la coopération internationale, d'évaluer les effets néfastes que les programmes d'aide financière internationale pourraient avoir sur les droits de l'homme et de prendre des mesures préventives pour réduire autant que possible ces effets ;

<sup>72</sup> A/HRC/46/20, par. 60 ; A/HRC/49/9, par. 67 à 69.

c) **D'opérer des réformes constitutionnelles, dans le cadre d'un vaste processus consultatif auquel des représentants de tous les Sri-Lankais seraient associés, afin de garantir l'indépendance des institutions essentielles, y compris l'appareil judiciaire et la Commission sri-lankaise des droits de l'homme, et de favoriser le transfert des pouvoirs politiques, qui est indispensable à la réconciliation ;**

d) **D'élaborer une stratégie globale de promotion de la justice transitionnelle et de l'établissement des responsabilités, qui soit assortie d'un calendrier de mise en œuvre des engagements pris, mais non encore honorés, de prendre notamment des mesures pour mettre en place un mécanisme crédible de recherche de la vérité, créer un tribunal spécial ad hoc, réformer le secteur de la sécurité et instaurer des procédures de vérification des antécédents, et de revitaliser le Bureau des personnes disparues et le Bureau des réparations en leur donnant les moyens de s'acquitter pleinement et efficacement de leur mandat, en toute indépendance ;**

e) **De poursuivre les enquêtes et les poursuites dans les affaires emblématiques de violations des droits de l'homme, de publier dans leur intégralité les conclusions des enquêtes déjà menées sur les attentats à la bombe du dimanche de Pâques et de conduire une enquête de suivi indépendante et transparente avec l'aide de la communauté internationale et la pleine participation des victimes et de leurs représentants ;**

f) **De prendre des mesures pour contrer l'influence de l'armée sur la sphère civile et de réduire la présence militaire dans les provinces du Nord et de l'Est ;**

g) **De restituer toutes les terres privées que détient l'armée et de régler de manière impartiale les différends fonciers, notamment en initiant un dialogue interconfessionnel sur l'édification de sites religieux ;**

h) **De veiller à ce que la nouvelle législation appelée à remplacer la loi relative à la prévention du terrorisme et les projets de loi sur la sécurité numérique soient pleinement conformes aux obligations que le droit international impose à Sri Lanka, d'instaurer un moratoire strict sur l'application de la loi relative à la prévention du terrorisme et de libérer rapidement les personnes détenues et emprisonnées pour de longues périodes sur le fondement de cette loi ;**

i) **D'examiner le bien-fondé et la proportionnalité des règlements d'exception et de veiller à ce que le projet de réglementation sur les médias sociaux protège les libertés de réunion pacifique, d'association et d'expression ;**

j) **De l'inviter à renforcer sa présence dans le pays et à apporter une assistance technique aux autorités et à la société civile de Sri Lanka.**

72. **La Haute-Commissaire réaffirme les recommandations formulées dans le rapport qu'elle a soumis au Conseil des droits de l'homme et aux États Membres en 2021<sup>73</sup>, et leur recommande en outre :**

a) **De demander au HCDH de poursuivre ses activités de suivi renforcées et de rendre régulièrement compte au Conseil de la situation des droits de l'homme à Sri Lanka, notamment des progrès accomplis sur la voie de l'établissement des responsabilités et de la réconciliation, ainsi que des mesures prises pour punir les infractions économiques qui ont nui à l'exercice des droits de l'homme ;**

b) **D'encourager les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales compétents à étudier la crise économique sous l'angle des droits de l'homme et à recommander ensuite des mesures à prendre ;**

c) **De renforcer les capacités dont dispose le HCDH, en vertu de la résolution 46/1 du Conseil, pour contribuer à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'infractions connexes répondent de leurs actes ;**

<sup>73</sup> A/HRC/46/20, par. 61.

d) **D'apporter leur concours aux enquêtes sur les infractions internationales commises par toutes les parties à Sri Lanka et aux poursuites judiciaires engagées contre les auteurs devant les juridictions nationales, notamment en vertu des principes reconnus de compétence extraterritoriale ou universelle, en agissant dans le cadre des réseaux internationaux compétents, en coopération avec les victimes et leurs représentants ;**

e) **D'étudier la possibilité d'imposer davantage de sanctions ciblées, telles que des gels d'avoirs et des interdictions de voyager, aux personnes visées par des allégations crédibles de graves violations des droits de l'homme ou du droit humanitaire ;**

f) **D'aider Sri Lanka à enquêter sur les infractions économiques aux conséquences néfastes pour les droits de l'homme, à localiser les avoirs volés et à les recouvrer.**

---